

Etaient présents :

M. Alain MEQUIGNON	SmageAa, Président de la CLE
M. Bertrand PRUVOST	Saint Martin d'Hardinghem, Vice-Président de la CLE
M. Mathieu PRUVOST	CCPL, Vice-Président de la CLE
Mme Estelle DOUTRIAUX	Bourthes
M. Ghislain WILQUIN	Ouve Wirquin
Mme Christine SELLIER	Hallines
M. Julien DELANNOY	Wavrans sur l'Aa
M. Dominique BAYARD	Chambre d'Agriculture
M. Cyril GERNEZ	CCI
M. Vivien LOMBARD	Représentant des Propriétaires Riverains
M. Alain WARD	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
M. Jean Claude LEPAISANT	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
M. Pierre DERNONCOURT	Fédération Départementale des Distributeurs d'Eau (VEOLIA)
Mme Helene LUCAS	7eme section wateringue
M. René DEGUILLAGÉ	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
M. Ludovic LEMAIRE	AEAP
M. Xavier REGNIER	VNF
M. Sébastien CROCHEMORE	OFB
M. Olivier WINOCQ	Sous-Préfecture de Saint-Omer
M. Benoit ANQUEZ	DDTM 62
M. Paul Emilien TOUCRY	OFB

Etaient excusés :

Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Mme Sandrine KEIGNAERT	USAN
M. Laurent LEJEUNE	DREAL
M. Eric BEMBEN	ARS Hauts-de-France
M. Christophe SEYNAVE	7eme section wateringue

Participaient également à la réunion :

Mme Nathalie LEMAIRE	AEAP
M. Anthony DUSAUTOIR	FDAAPPMA 62
Agnès BOUTEL	SmageAa
M. Charles SARAIVA	SmageAa, animateur technique de la CLE
Mme Laurence CASTILLON	SmageAa, animatrice de la CLE

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président de la CLE, accueille les participants et nomme les excusés.

Le Président ouvre ensuite la séance en présentant les points à l'ordre du jour :

- Bilan de l'animation 2022
- Objectifs 2023
- Bilan de mise en œuvre du SAGE 2013-2022
- Divers

1. Approbation du Bilan de l'animation 2022

Mme CASTILLON présente les objectifs 2021 ainsi que les conclusions du bilan de l'animation. (Document en PJ)

Les grands points ont été :

- La contribution à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 par l'analyse critique du bilan Pression Impact des masses d'eau
- La mise en place d'un Comité des maîtres d'ouvrages
- La définition d'un protocole d'examen des demandes d'avis dans le cadre de la mise en œuvre de la règle 1 du SAGE.

Une difficulté persiste dans la différenciation de l'eau potable dédiée à l'usage domestique et l'eau vendue à des fins économiques. Des demandes ont été faites pour obtenir les informations.

- Le lancement de la démarche volumes prélevables Aa amont grâce à l'accord du SED pour l'utilisation de leur modèle. M. B. Pruvost précise que dans la région de Lumbres, les niveaux de la nappe diminuent continuellement depuis 10 ans, la préservation de la ressource est un enjeu d'avenir.
- Le lancement d'une coopération inter SAGE avec le Delta de l'Aa
- La réalisation d'une feuille de route de révision du SAGE

Les travaux menés dans le cadre de l'animation technique du SAGE de l'Audomarois ont été :

- L'amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau du marais audomarois, par la continuité des analyses 2022 et le lancement d'un marché d'interprétation des analyses
- La finalisation de la cartographie des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif
- L'approbation de la « liste partielle » de catégorisation des ZH en octobre 2022
- La réflexion sur la création d'un système d'information des pollutions du territoire

De nombreuses démarches ont été réalisées dans le cadre de la communication et la sensibilisation au SAGE, en particulier via le développement de la fresque des zones humides, les actions menées dans le cadre de la résidence d'artiste entre mars et juin 2022 et le lancement des petits déjeuner de l'eau.

Le renforcement de l'équipe a permis une belle avancée de la mise en œuvre.

Les membres de la CLE approuvent le Bilan de l'animation 2022.

2. Présentation des Objectifs d'animation 2023

Mme CASTILLON présente les objectifs d'animation de la CLE pour l'année 2023 comme prévu dans la feuille de route de la révision. Ceux-ci seront discutés avec l'Agence de l'eau.

- Etude volume prélevable Aa amont
- Méthodologie de définition de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et définition des bassins à enjeux
- Méthodologie d'amélioration des connaissances sur la localisation des Espèces Exotiques Envahissantes
- Méthodologie d'identification des secteurs où l'érosion des sols et le ruissellement ont un impact sur la qualité des milieux aquatiques
- Suite des travaux engagés dans le cadre de la qualité du marais
- Rédaction PAGD : état des lieux, diagnostic, adaptation des mesures

- Poursuite réunion InterSAGE

3. Bilan 2013-2022

M. Mequignon précise qu'en préfiguration du travail à venir de définition de la philosophie du SAGE, il a été réalisé un bilan des 10 dernières années pour chaque thématique du SAGE.

Cette synthèse reprend les grandes actions, avancées, évolution du SAGE depuis sa dernière approbation.

Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif mais d'une image permettant d'appréhender les grandes évolutions règlementaires, territoriales et les actions engagées.

L'intérêt de ce bilan est de mettre en évidence les grandes avancées mais également les difficultés et les manques. Il pourra alimenter les réflexions sur les enjeux prioritaires pour le territoire mais également les opportunités, réalistes ou ambitieuses à mettre en œuvre.

Mme Castillon présente le bilan (Document en PJ)

La thématique de la sécheresse était très peu voire pas abordée dans le SAGE actuel. La gestion conjecturale des sécheresses sera un enjeu important. Les industriels ont déposé des dossiers pour montrer leurs efforts et obtenir des dérogations et réfléchissent à des adaptations en particulier la possibilité de décaler la phase d'arrêt de production pendant la période estivale. Concernant les enjeux agricoles, la DDTM va tester sur le bassin versant de la Lys pour l'été 2023 un outil numérique de suivi de la gestion volumétrique de l'irrigation. Si cela s'avère concluant, cet outil pourrait être étendu au reste du département en 2024.

L'évolution du programme ORQUE vers le CARE se veut plus incitatif. Les problématiques qualitatives persistent et de nouvelles molécules sont recensées en plus des molécules médicamenteuses. La gestion des eaux pluviales sur les enjeux qualitatifs devra être accentué. La CAPSO va lancer une étude pour la définition d'un SDGEP mais il s'agit d'une thématique complexe liée à la pluralité des structures compétentes sur le sujet.

L'importance des déchets dans les milieux est également préoccupante.

Les enjeux liés à la lutte contre les pollutions seront prioritaires dans le futur SAGE. Il s'agit également de la thématique sur laquelle la CLE a été le moins impliquée ces dix dernières années.

Malgré les efforts importants de gestion des milieux sur l'ensemble du territoire (vallée et marais), on observe une diminution de la biodiversité (floristique et faunistique) et une augmentation des enjeux liés aux Espèces Exotiques Envahissantes en lien direct avec la qualité de l'eau et disparition des habitats spécifiques.

M Mequignon conclut que ces 10 années de mise en œuvre ont permis de grandes évolutions sur le territoire de l'Audomarois.

En particulier les grands travaux structurants de la GEMAPI ont été réalisés, amenant à une phase de suivis, d'entretien et d'adaptation en fonction de l'évolution du territoire.

Sur d'autres thématiques, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de l'engagement réalisé par les différents acteurs. Le territoire va devoir envisager une transition dans la philosophie ainsi que dans les actions à mettre en œuvre pour poursuivre les améliorations et à minima la non dégradation en terme quantitatif et qualitatif.

Au-delà des missions prévisibles, la mise en œuvre du SAGE dépend fortement des aléas conjoncturels du territoire (conditions climatiques, évolutions socio-économiques...). Certains enjeux comme l'adaptation aux problématiques de sécheresse n'étaient que peu évoqués dans le SAGE de 2013 alors que c'est un sujet qui paraît incontournable aujourd'hui.

Le volet d'adaptation au changement climatique sera un défi dans le cadre de la définition de la philosophie et l'anticipation du programme d'action.

Le document de travail du bilan 2013-2022 sera transmis à l'ensemble des maîtres d'ouvrage du SAGE afin d'être amendé et corrigé. Il servira de base à la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE.

M. MEQUIGNON remercie les membres pour leur présence et leurs interventions et clôture la séance.